



apprenti de 16 ans en restauration

Par **Natsud83**, le **13/03/2020** à **11:41**

Bonjour

Mon fils de 16 ans est actuellement en 1ere année d'apprentissage dans un restaurant de grande fréquentation. De part le fait de l'ampleur du coronavirus et moi qui ai 53 ans en invalidité à la maison. As t'il de droit de demander un droit de retrait auprès de son employeur le temps que l'épidémie se calme. Moi je suis en stress constante qu'il ramène le virus à la maison.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/03/2020** à **08:32**

Bonjour

Les règles sont qu' il faut que le salarié soit « en danger grave et imminent » sur son lieu de travail, pour exercer son droit de retrait.